

MAIRIE
DE

SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE



**Objet : Information Inscription volontaire
Sur le Registre Plan d'Alerte et d'Urgence**

St Sauveur d'Emalleville,
le 18 juin 2022

Le Maire de St Sauveur d'Emalleville

Madame, Monsieur,

Je souhaite porter à votre connaissance que depuis la loi du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, un dispositif de veille et d'alerte est instauré dans chaque commune, notamment du 1er juin au 15 septembre avec le plan canicule.

Il prévoit la tenue d'un registre pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement et lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques climatiques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, ...).

Les personnes concernées sont :

- > **les personnes âgées de 65 ans et plus,**
- > **les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,**
- > **les personnes adultes handicapées, en invalidité.**

L'inscription volontaire peut être effectuée par la personne elle-même, son représentant légal ou un tiers (ami, proche, médecin, services d'aide à domicile...) avec l'accord de l'intéressé(e). L'inscription s'effectue à l'aide d'un formulaire de demande d'inscription (un formulaire par personne) qui doit être dûment complété et retourné à la mairie.

Si vous souhaitez vous inscrire sur ce registre, n'hésitez pas à vous présenter en mairie lors des permanences pour retirer le formulaire.

Les données recueillies sur ce document ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles sont destinées à l'usage exclusif des élus, du CCAS et du Préfet à sa demande.

Toute personne inscrite peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer le service de tout changement de situation. Elle peut, par ailleurs, être radiée du registre quand elle le souhaite.

Le Maire,
BAYOU Anthony

